

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN90

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, Mme Martinez, Mme Galzy, M. Girard,
M. Taverne, M. Gonzalez, M. Rancoule et M. Berteloot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après le mot :

« SCAF »,

rédiger ainsi la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 60 :

« , sous réserve du bon avancement du programme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les coopérations européennes doivent être fondées sur des intérêts communs et non sur l'idéologie. Le programme SCAF accumule les retards, la France doit donc poursuivre son investissement dans cette coopération tout en se tenant prête à produire un plan B. Ce dernier pourra se faire en autonomie ou en coopération, avec le respect des intérêts français comme principale condition.